

## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B1.3

**N° de la demande :** 2008-0812  
**Demande :** B1.3 – Modification des caractéristiques chimiques du produit  
**Produit :** Prometrex (prométryne) de qualité technique  
**N° d'homologation :** 22879  
**Matière active (m.a.) :** Prométryne plus triazines apparentées  
**N° de document de l'ARLA :** 1809472

### But de la demande

La présente demande vise à présenter des données sur les lots afin de vérifier les concentrations d'hexachlorobenzène dans le produit en question.

### Évaluation des propriétés chimiques

Nom commun : prométryne  
Nom chimique : *N,N'*-bis(1-méthyléthyl)-6-(méthylthio)-1,3,5-triazine-2,4-diamine

Les propriétés de Prometrex (prométryne) de qualité technique (Prometrex [Prometryn] Technical) sont les suivantes :

Propriété	Résultat
Couleur et état physique	Poudre blanche
Concentration nominale	97,5 %
Densité	1,15
Pression de vapeur	0,165 mPa à 25 °C
Solubilité dans l'eau	33 mg/L à 25 °C
Coefficient de partage <i>n</i> -octanol/eau	log $K_{oe}$ = 3,1 à 25 °C

Les exigences en matière de données sur la chimie de Prometrex (prométryne) de qualité technique sont remplies.

La prométryne de qualité technique renferme de l'hexachlorobenzène, substance de la voie 1 figurant sur la *Liste des formulants et des contaminants de produits antiparasitaires qui soulèvent des questions particulières en matière de santé ou d'environnement, Partie 3 – Contaminants qui soulèvent des questions particulières en matière de santé ou d'environnement*, publiée dans la Gazette du Canada, Partie II, volume 139, numéro 24, pages 2641B2643. L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) gère la présence de ces contaminants conformément à la stratégie qu'elle a adoptée pour prévenir ou réduire au

minimum les rejets de ces contaminants, pour finalement en arriver à leur quasi-élimination tel que décrit dans la *Stratégie de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire concernant la mise en œuvre de la Politique de gestion des substances toxiques*.

### **Évaluation sanitaire**

La présence de concentrations d'hexachlorobenzène comme microcontaminant dans Prometrex (prométryne) de qualité technique ne devrait pas considérablement modifier le profil de toxicité du produit. Par conséquent, aucune donnée toxicologique n'est requise.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus n'a été présentée. Les analyses de lots ont indiqué que l'hexachlorobenzène (HCB) a été détecté à des concentrations près de la LQ (5 ppb) ou inférieures à la LQ dans Prometrex de qualité technique. Par ailleurs, les résidus de HCB présents dans les aliments résultant de l'utilisation d'une préparation commerciale à base de Prometrex de qualité technique sont minimes. Par conséquent, on ne prévoit aucune préoccupation relative à l'exposition par voie alimentaire.

### **Évaluation de la valeur et des effets sur l'environnement**

L'évaluation de la valeur et des effets sur l'environnement n'est pas requise pour la présente demande.

### **Conclusion**

L'ARLA a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les concentrations d'hexachlorobenzène étaient appropriées.

### **Références**

1558318      1993, Hexachlorobenzene and Pentachlorobenzene Quantitation in Technical Prometryn, 11505, MRID: NS, DACO: 2.13.3 CBI

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.